

Guide d'accompagnement dans l'écriture de votre mémoire (ou lettre ou courriel)

Que ce soit en rédigeant un mémoire, une lettre ou un courriel, mettre sur papier vos réflexions est une des façons de vous exprimer sur l'avenir de votre municipalité, Saint-Bruno-de-Montarville.

Le contenu du mémoire

Votre mémoire servira à enrichir la réflexion de la Ville lors de l'élaboration de la vision stratégique. La question générale qui est posée aux Montarvillois et Montarvilloises est la suivante :

À quoi voulez-vous que Saint-Bruno-de-Montarville ressemble dans 20 ans?

Aussi, la rédaction d'un document écrit est l'occasion de :

1. Partager tout ce que vous avez à dire en termes de vision d'aménagement pour l'avenir de Saint-Bruno-de-Montarville : qu'est-ce qui doit s'inscrire dans la continuité à Saint-Bruno-de-Montarville et qu'est-ce qui doit changer?
2. Répondre à l'une ou l'ensemble des préoccupations soulevées par le **Portrait du territoire** (disponible en ligne) et aux enjeux plus spécifiques qui en découlent.
3. Répondre à l'un ou l'ensemble des enjeux identifiés dans le **guide de participation** (disponible en ligne) et aux questions qui correspondent aux milieux qui y sont présentés.
4. Présenter toute autre idée qui pourrait contribuer à la formulation de la vision d'aménagement de Saint-Bruno-de-Montarville.

Votre mémoire ne doit pas obligatoirement être volumineux. Vous n'avez pas à répondre à toutes les questions. Ajustez la longueur en fonction des sujets que vous souhaitez aborder.

Aide-mémoire

- Votre mémoire doit avoir une page de présentation sur laquelle vous indiquerez :
 1. Le nom de la ou des personnes qui l'ont rédigé.
 2. Le nom de l'organisation, si c'est une organisation qui présente le mémoire.
 3. La date, la municipalité de résidence de l'auteur ou de l'organisation.
 4. Le nom de la consultation publique (Consultation citoyenne sur l'élaboration de la vision stratégique de Saint-Bruno-de-Montarville).
- Précisez si vous avez tiré vos propos d'études ou de documents signés par quelqu'un d'autre, en ajoutant la référence et s'il existe, l'hyperlien permettant de consulter ces documents en ligne.

Prenez note que tous les mémoires déposés seront rendus publics dans un délai d'une semaine après leur dépôt

Pour déposer votre mémoire, faites-le parvenir en format électronique (Word ou PDF) avant le 3 avril 2015 à vision@stbruno.ca ou encore par la poste ou en personne à l'hôtel de ville, 1585, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T8.